

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 21/11/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 21/11/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 21/11/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20251117-2025NOV17_433-DE
		Tarifs des services publics

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

6

Séance Publique ordinaire du 17 novembre 2025

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à 19H, le *Conseil Municipal* de LECTOURE, légalement convoqué le sept novembre 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Renée MIQUEL ZASSO, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mme Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Loïc DÉANGLES
Mme Françoise LACAPERRE
Mme Patricia MARROCQ

Ont donné procuration :

Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Ghislain de FLAUJAC

Objet : Délégation de Service Public de l'Assainissement Collectif - Proposition de tarif pour la part communale de la redevance assainissement au titre de 2026

RAPPORTEUR : Joël VAN DEN BON, Adjoint au Maire chargé du développement économique, du tourisme, du thermalisme et du développement durable

Lors de sa séance du 6 décembre 2021, le conseil municipal a choisi la Société SAUR en tant que délégataire du service public d'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2022.

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle que depuis, le conseil municipal n'a pas augmenté la part communale, fixant ainsi le prix de l'assainissement comme suit au titre de 2025 :

Tarif de l'Assainissement	
Abonnement, part SAUR	38,20 € HT
Abonnement, part collectivité	15,24 € HT
Consommation, part SAUR	0,7641 € HT
Consommation, part collectivité	1,1434 € HT
Montant de la redevance Consommation Part Performance (Agences de l'eau) Et de la Redevance modernisation des réseaux (Agences de l'eau)	1,1050 € HT
TVA	10%
Prix total pour 120 m ³	324,15 € TTC
Soit 2,70 €TTC/m ³	

Au titre de l'année 2026, il propose de reconduire la part communale sans augmentation soit :

- part fixe = 15,24 € HT
- part variable = 1,1434 € HT



Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de reconduire la part communale sans augmentation soit :



- part fixe = 15,24 € HT
- part variable = 1,1434 € HT

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance,
Ghislain de FLAUJAC

Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 21 NOV. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 21 NOV. 2025